

CONSEIL DES COMMISSAIRES**PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la cafétéria de la Polyvalente des Berges, 433, rue de la Mer, Les Bergeronnes, le 18 septembre 2018, à compter de 19 h 00.

PRÉSENCES

Mme Mélissa Bernier	M. Serge Desbiens
Mme Sylvie Dufour	M. Marc Gauthier
M. Bernard Girard	M. Claude Lavoie
Mme Gladys Tremblay	Mme Marie-France Tremblay
M. Normand Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

ABSENCES

Mme Diane Arsenault-Lirette
M. Denis Cardinal
Mme Lucie Charbonneau
Mme Ginette Côté
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières
Mme Lisette Marin, secrétaire
M. Stéphane Dumont, directeur, ressources matérielles

1. Ouverture de la réunion

Le vice-président, M. Bernard Girard, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il est alors 19 h 01.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 août 2018

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la réunion du 21 août 2018.

C-18-010

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 21 août 2018 soit adopté tel que rédigé.

3. Inscription des questions diverses

Aucune question diverse de la part des membres.

4. Acceptation de l'ordre du jour

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-18-011

EN CONSÉQUENCE, Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 août 2018**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 Organisation scolaire
 - 5.2 Archéo-Mamu
 - 5.3 Projet culturel
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Mouvement de personne
 - 6.2 Fête de reconnaissance
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
 - 7.1 _____
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 8.1 _____
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 9.1 _____
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
 - 10.1 État de situation
- 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
 - 11.1 Action collective

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 _____

13. Questions diverses

13.1 _____

14. Période de questions**15. Levée de l'assemblée****5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 Organisation scolaire**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente le portrait de l'organisation scolaire à la suite de la rentrée des classes il y a quelques semaines.

Des difficultés rencontrées à la Polyvalente des Baies à la suite d'ajouts de périodes ont entraîné la distribution de nouveaux horaires pour tous les élèves lors de la première semaine de classe.

Le jumelage de la quatrième et cinquième année a été fait à l'école Ste-Marie de Ragueneau, étant donné un nombre moindre d'élèves qui se sont présentés lors de la première journée de classe.

5.2 Archéo-Mamu

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente une lettre d'appui à l'intention de l'organisme Archéo-Mamu, qui travaille actuellement à réunir les partenaires financiers afin de mettre sur pied un projet piloté conjointement avec le Conseil des Innus de Pessamit afin de produire et partager une version alternative de l'histoire des Pessamiulnuat.

Ce projet pourrait éventuellement être intégré à la programmation de InnuRassemble.

C-18-012

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que la lettre d'appui soit transmise à l'organisme Archéo-Mamu.

5.3 Projet culturel

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente les prochaines étapes du projet pédago-culturel élaboré par la commission scolaire en collaboration avec les partenaires du milieu, tels que l'église Ste-Amélie, la manufacture de savon Borale, le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, la bibliothèque Alice-Lane et l'artiste Jérémie Giles.

Mme Couturier précise que ce projet est en lien avec le nouveau Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire qui consiste à développer le sentiment d'appartenance des jeunes et leur fierté envers la communauté.

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvement de personne

M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines, informe les membres du conseil concernant un surplus d'effectif à l'école Ste-Marie de Ragueneau.

CONSIDÉRANT le jumelage des classes des niveaux de 4^e et 5^e années de l'école Ste-Marie de Ragueneau;

CONSIDÉRANT le 2^e alinéa du paragraphe E) de la clause 11-7.14 de la convention collective du personnel enseignant;

C-18-013

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement de déclarer en surplus d'effectif l'enseignante concernée par cette situation, soit madame Manon St-Pierre (mat. 000003135), et qu'elle soit versée au champ 21 – suppléance régulière en date du 28 août 2018, date où cette dernière a été informée de cette recommandation.

6.2 Fête de reconnaissance

M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines, fait un rappel, étant donné que plusieurs personnes n'ont pas répondu à l'invitation.

7. SERVICES INFORMATIQUES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

10. SERVICE DU TRANSPORT

10.1 État de situation

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil sur le déroulement de la rentrée scolaire au niveau du transport.

Cette année, 247 demandes de places vacantes ont été traitées pour le secteur est, 66 pour le secteur centre et 20 pour le secteur ouest.

Pour les demandes reçues avant la rentrée, elles ont été traitées avant le 27 août pour le primaire et avant le 31 août pour le secondaire.

Pour le transport du midi, 1066 places ont été octroyées pour le secteur est, 233 pour le secteur centre et 121 pour le secteur ouest.

M. Bernard Girard s'informe si le fait de ne pas avoir publié le cahier des circuits dans le journal a été nuisible.

Mme Giguère précise qu'elle n'a reçu aucun commentaire à ce sujet. Puisque l'information était autrement accessible (site de la commission scolaire, lettre aux parents).

11. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

11.1 **Action collective**

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, explique que pour la distribution des indemnités aux parents nous avons deux choix, c'est-à-dire de s'autoadministrer ou confier le mandat à une firme spécialisée.

ATTENDU l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre le Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

ATTENDU que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

ATTENDU que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

ATTENDU que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

ATTENDU que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre

de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

ATTENDU le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

ATTENDU l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

ATTENDU le Règlement sur la délégation de pouvoirs et la Politique d'approvisionnement en biens, services et construction et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

ATTENDU que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU l'offre de service de la Société GRICS;

C-18-014

Il est proposé par M. Marc Gauthier et résolu à l'unanimité :

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

D'AUTORISER le directeur général et la présidente à signer tout document pour donner effets aux présentes.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse de la part des membres.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-18-015

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 19 h 33.

Présidente

Secrétaire générale